

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Nîmes

Introduction

Votre liste est candidate aux élections municipales : merci de lire d'abord notre manifeste établi par un collectif d'associations cyclistes locales urbaines (Croco Vélo "Nîmes à vélo, en sécurité", membre de la FUB) ou cyclo-touristes (AF3V du Gard, Groupe Cyclo Nîmois, CODEP 30, Espoir Cycliste Nîmois) avant de répondre d'ici au 6 mars aux propositions du questionnaire ci-après. Ceci matérialisera vos engagements pour un pacte "pro-vélo" visant à faire enfin de Nîmes une ville plus cyclable !

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Réaliser le plan vélo 2019 de la Ville de Nîmes en début de mandat sur deux ans à hauteur de 25 euros par habitant et par an (soit 4 millions d'euros par an), et maintenir l'effort financier les années suivantes.

Dans notre ville qui stagne en queue de peloton des villes les moins cyclables de France, ce plan attendu depuis près de 20 ans est urgent pour que le vélo décolle comme mode de déplacement du quotidien.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Existant depuis 2013 mais pas sollicité de manière régulière, il devra être composé non seulement de techniciens et de représentants des associations cyclistes, mais aussi d'élus en charge des aménagements cyclables (acceptant de se déplacer en vélo sur le terrain si utile)

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Sont concernées celles et ceux qui pensent et réalisent les aménagements cyclables, afin d'éviter certaines incohérences : virage de piste cyclable à 90°, poteaux au milieu des pistes cyclables, etc...

Quant au responsable ("Madame ou Monsieur Vélo"), il est indispensable qu'il puisse se déplacer en vélo sur le terrain.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard des Français Libres (RN106), boulevard Salvador Allende, routes de Montpellier, de Sommières, d'Alès, d'Uzès, d'Arles, de Beaucaire, de La Bastide/Vauvert.

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, établissements d'enseignement ou de formation, zones d'activité, zones commerciales, équipements sportifs ou de loisirs (parcs).

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Caveirac et la

Vaunage ; La Calmette vers Alès ; Poulx et vers Uzès ; Marguerittes, St Gervasy, Remoulins, Sernhac (Pont du Gard) ; Rodilhan, Manduel (gare LGV et TER) ; Bouillargues, Caissargues, Garons et le chemin des canaux.

vers la mer, via La Bastide ; Bernis, Milhaud, Uchaud en direction de Montpellier.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h dans tous les quartiers hors des grands axes de communication, par exemple en commençant par le centre-ville élargi, délimité par les axes : Pompidou, Jean-Jaurès, Sergent-Triaire, Talabot, Sully, et quartiers Hoche, Gambetta, La Fontaine. Cette limitation à 30km/h sera rendu effective en modifiant l'aménagement des rues (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et une signalisation claire.

Action n°8 :

Développer des zones à vitesse réduite pour sécuriser les lieux de rencontre (ex : tour de l'Esplanade et des Arènes, la Placette, Sémaphore) et d'enseignement (ex : école de la Placette, école d'Alzon, collège Capouchiné et de la Révolution) et faciliter leur accessibilité à vélo.

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ex pour les double-sens cyclables : rue Vincent Faïta (entre les pôles universitaires), rue du Planas, rue Tour l'Evêque).

Faire une campagne de communication sur ces nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo et peu connues des nîmois.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé pour intermodalité : Augmenter le nombre de places disponibles en gare (consigne à vélo saturée à Nîmes-centre, à ajuster selon trafic dans les autres gares). Des aides financières sont possibles (par exemple de la région Occitanie pour les "Points d'Echange Multi-modaux") ou, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 :

En plus des arceaux vélos, installer des vélobois fermés et accessibles sans abonnement dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité : Musée de la Romanité, Halles, Jardins de la Fontaine, lycées, stades, ZAC, CHU Carémeau, Université ; et créer des zones zébra moto à proximité afin de garder les arceaux libres pour les vélos.

Action n°12 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°13 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°14 :

Créer une aide à l'achat ou la location d'un vélo pour les particuliers (sous condition de ressources) et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°15 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°16 :

Proposer une carte actualisée des aménagements cyclables de Nîmes et son agglomération aux habitants et aux touristes, et mettre ces données cartographiques en OpenData pour des applications mobiles ou utilisations innovantes.

Promouvoir une culture vélo**Action n°17 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°18 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

En plus de celle existante au Mont Duplan.

Action n°19 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°20 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.